

COMPTE RENDU

SÉANCE CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2021

Présents : M. MUFFAT Michel (la Glière) - M. COCCOZ Patrick - Mme MICHAUD Sonia – Mme SIBIL Christine
- M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - M. MUFFAT
Michel (la Ranche) - Mme MICHAUD Carole

Absent(s) ou excusé(s) : M. MUFFAT Bruno - Mme TAVERNIER Marie- -Laure - M. BRAIZE Richard - M.
DUCHEMIN Vincent - Mme MCQUADE Alisha

Procuration(s) : M. MUFFAT Bruno à M. MUFFAT Michel (la Ranche)

M. BRAIZE Richard à Mme QUOEX Valérie

Mme TAVERNIER Marie- -Laure à Mme MICHAUD Carole

Date convocation : 29/10/2021

Secrétaire de séance : M. COCCOZ Patrick

Adoption dernier compte rendu

Adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives

Madame Sonia MICHAUD propose au Conseil municipal d'adopter les décisions modificatives.

Le conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les décisions modificatives :

* **Budget principal :**

Pour permettre de financer l'aménagement du parking près du stade, non prévu dans le budget primitif, il est nécessaire de faire la modification suivante :

CPT	DEPENSES	RECETTES
2315-106	+ 150 000.00 €	
2315-65	- 150 000.00 €	

* Budget touristique :

Afin de permettre le paiement, dans le cadre du budget des avenants, pour l'aménagement du city-park et la poursuite des travaux sur les sentiers pédestres de la SERMA, il convient de faire la décision modificative suivante

CPT	DEPENSES	RECETTES
2312-74	- 75 0000.00 €	
2315-25	+ 75 0000.00 €	

Convention Commune – SIAC, capteur sur la Dranse

Monsieur MUFFAT Michel (la Ranche) propose au conseil municipal afin de permettre au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) de réaliser dans le cadre du contrat rivière de la Dranse, des études sur le débit de la Dranse de Montriond, la convention permettant l'implantation par ce dernier d'un point de mesure.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la convention.

Suppression régie spectacle

Madame Sonia MICHAUD indique au Conseil municipal, qu'il existe une régie spectacle, pour encaisser les recettes des éventuels spectacles organisés par la commune au Domaine du baron.

Il s'avère que la commune n'organisant plus directement ces spectacles, il convient donc de supprimer la régie de recettes : spectacle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la suppression de cette régie.

Marché secours hélicoptéré sur domaine skiable

Monsieur MUFFAT Michel (la Glière) rappelle au Conseil municipal, qu'une procédure adaptée a été réalisé pour retenir l'entreprise prestataire, pour assurer les secours hélicoptérés sur le domaine skiable de la commune, pour une période de 3 saisons d'hiver : 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024.

Après consultation, il propose de retenir l'offre présenté par la société « HGB France », seule candidate ayant répondu.

Il précise, que dans le cadre de la loi montagne les frais engagés par la commune, pour ces prestations seront refacturés aux personnes accidentées, indemnes, bénéficiaires de cette prestation de secours.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition.

Modification durée amortissement de biens DSP domaine skiable

Monsieur MUFFAT Michel (la Glière) présente au Conseil municipal la proposition de modification de certaines durées d'amortissements, présenté par son délégataire du domaine skiable la SERMA, afin de rapprocher ces durées d'amortissements comptables, de la réalité d'utilisation des équipements ou installations, dès la clôture de l'exercice comptable au 30/09/2021.

Type immobilisation	Nouvelle durée
Dameuse	7 ans
Télesiège à pinces débrayable	
Composant câble	20 ans
Composant balancier	20 ans
Composant moteur/réducteur	20 ans

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la modification de la durée d'amortissement.

Groupement commande contrôle qualité de l'air

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la constitution d'un groupement de commandes relatif à la réalisation de diagnostic de qualité de l'air dans les établissements recevant du public entre la commune et la CCHC.

Transformation d'un poste de CDD en stagiaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de transformer un poste d'agent d'entretien à temps non complet, en poste permanent.

Convention fourniture repas par cuisine centrale de Morzine

Ce point est reporté dans l'attente de la convention corrigée par la commune de Morzine, à la suite de la réunion récente.

Servitude réseau lotissement « Désir Blanc »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité la signature d'un acte notarié instituant une servitude de passage d'un réseau d'eau usée communal, passant sur les propriétés du futur lotissement « Désir BLANC », Association foncière libre du plan de Montriond.

Il accepte la prise en charge par la commune des frais liés à l'institution de cette servitude.

Participation « Rock on the piste »

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de valider l'organisation cet hiver, dans le cadre du festival « Rock on the piste », organisé par l'association des Portes du Soleil, que la commune accueille un concert sur le site de la Lécherette, normalement le 16 mars.

Il indique que le coût prévisionnel, pour la commune de cet événement, s'élèvera à environ 50 000.00 € HT (frais de spectacle, organisation, artistes...). et que cette dépense sera inscrite sur le budget prévisionnel 2022.

Il indique, qu'une partie de cette dépense sera financée par l'office du tourisme de la Vallée d'Aulps, à hauteur de 20 000.00 € HT.

Il demande, que le Conseil municipal lui donne délégation, pour signer tous les actes relatifs à la présente manifestation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité.

Tarifs secours sur piste

Le conseil municipal valide l'avenant avec la SERMA concernant les frais de secours sur piste, pour la prochaine saison.

Subvention Camel Trophy

Madame QUOEX Valérie propose au Conseil municipal d'accorder une subvention de 400.00 €, par l'achat d'un emplacement publicitaire, auprès de l'association « les gouapes » pour lui permettre la participation au Camel Trophy 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le versement.

Validation achat dameuse

Monsieur MUFFAT Michel (la Glière) informe le Conseil municipal que l'actuelle dameuse de la commune, servant au damage des pistes piétonnes et ski de fonds, fait l'objet d'un devis de réparation très important de : + 35 000.00 € HT.

Il rappelle que cette machine avait été achetée d'occasion il y'a 5 ans (95 000.00 € HT). Après examen des frais à engager, il propose que la commune se porte acquéreuse d'une nouvelle dameuse d'occasion pour remplacer cette dernière, qui sera reprise par le fournisseur.

Il indique que le coût de cette acquisition devrait s'élever à : 150 000 € HT.

Il demande au conseil d'autoriser l'engagement de cette dépense, afin de permettre de réserver cette machine, pour en disposer pour l'hiver.

Il précise que cette dameuse sera plus puissante et répondra mieux aux besoins de la commune.

Il précise que pour conduire cet équipement, la commune fera appel à un prestataire privé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'engagement de la dépense.

Arrêté municipal nuisances sonores

Mme QUOEX Valérie présente au Conseil l'arrêté municipal qui va être pris concernant le bruit sur la commune, notamment l'interdiction de faire du bruit le dimanche et certains travaux bruyants en période de vacances, afin d'assurer aux habitants et touristes, un calme pendant ces périodes.

L'ensemble des élus valident ce projet d'arrêté, à l'exception de Mme Carole MICHAUD (contre) et Mme SIBIL Christine, Mme MICHAUD Sonia, GAILLARD Guy (absentions), inquiète des conséquences de cet arrêté pour les entreprises de travaux publics, pendant les périodes de vacances, même si des dérogations sont possibles.

Subvention MFR le Belvédère

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte l'octroi, d'une subvention de 76.00 € TTC, au profit de la MF/CFA le Belvédère à Sallanches.

DETR 2022

Monsieur le maire, propose au Conseil municipal, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne cure de solliciter le dépôt d'une demande de subvention, auprès de la Préfecture de Haute-Savoie, dans le cadre de la DETR 2022.

Monsieur le maire rappelle que le projet de réhabilitation de l'ancienne cure prévoit d'abriter en son sein après les travaux de rénovations, un musée du village, l'actuelle maison France service, l'agence postale communale, l'office du tourisme, la bibliothèque municipale... Ce projet pouvant encore évoluer.

Il donne lecture du phasage de l'opération, dont le démarrage est prévu à l'automne 2022, pour une livraison fin 2023.

Il indique au conseil municipal que l'enveloppe financière pour ce projet s'élève à :

MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX			
	HT	TVA	TTC
MAITRISE OEUVRE	230 000,00 €	46 000,00 €	276 000,00 €
TRAVAUX	2 300 000,00 €	460 000,00 €	2 760 000,00 €
TOTAL DU PROJET	2 530 000,00 €	506 000,00 €	3 036 000,00 €

Monsieur le maire présente au conseil le plan de financement de l'opération :

MODALITE DE FINANCEMENT		
SUBVENTION	MONTANT	Observations
DETR 2022	400 000,00 €	40% sur plafond 1 000 000,00 € HT
Conseil départemental	506 000,00 €	20 % sur totalité
Autofinancement	715 000,00 €	Sur les 2 années 2022/2023
Emprunt	1 000 000,00 €	à émettre
FCTVA	415 000,00 €	Récupération sur TVA
TOTAL	3 036 000,00 €	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité, moins un vote contre (M. BRAIZE Richard) de solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la DETR 2022, auprès de la Préfecture de Haute-Savoie, de 40 %, sur la base du maximum subventionnable par opération, soit un montant de : 400 000.00 € HT.

Compte rendu des commissions

Route forestière :

Monsieur MUFFAT Michel (La Ranche) indique au Conseil municipal que différents devis sont en cours, pour ce dossiers (étude environnementale, commissaire enquêteur...).

Il précise que ces dépenses sont subventionnables à hauteur de 65 %.

Le planning prévisionnel est le suivant : études jusqu'au l'été 2022, constitution du dossier automne, enquête publique fin 2022, début 2023, les travaux débuteraient courant 2023.

Cascade d'Ardent :

Monsieur MUFFAT Michel (La Ranche) indique au Conseil municipal qu'une demande de devis pour une étude de sol est en cours. Il précise que les courriers de demandes d'autorisation de passage seront adressés prochainement aux propriétaires concernés, par le remplacement de la passerelle actuelle et que les travaux devraient démarrer ce printemps.

Baignade du lac :

Monsieur MUFFAT Michel (La Glière) indique que les travaux de mise aux normes de la baignade et de réhausse du bassin ont débuté avec l'entreprise Dumas frères.

Parking route du Pré :

Monsieur MUFFAT Michel (La Glière) précise que dans le cadre des travaux du nouveau parking est réalisé le long de la route du Pré, il restera à mettre les barrières et faire le marquage au sol au printemps.

Maison funéraire :

La commune vient de recevoir le permis de construire, pour cet équipement. Les travaux devraient commencer cet automne si possible, ou au printemps.

Réservoir de l'Elé :

Monsieur ROSSET André indique que les essais du réservoir sont en cours, avant réception de l'ouvrage, et que les travaux de remise en état du chemin se feront sans doute au printemps.

Aménagement secteur baignade :

Madame QUOEX Valérie, présente au conseil la réflexion de la commission tourisme, sur le projet de rassemblement en un seul bâtiment, des bâtiments actuels : baignade, chalet des associations, WC.

Cette réflexion qui s'inscrit dans le cadre du projet de la commune de réaliser un parking dans la forêt, pour enlever les véhicules du bord du lac.

Club de canoé :

Madame QUOEX Valérie, indique qu'une réflexion est en cours, pour la réhabilitation du local actuel de stockage du club.

Bilan financier de l'école :

Le conseil municipal prend connaissance du bilan financier de l'école, pour l'année scolaire écoulée.

Maison des assistantes maternelles :

La commission chef-lieu poursuit sa réflexion, sur la création d'une maison des assistantes maternelles, qui serait installer dans le bâtiment de l'école maternelle.

Personnels :

Les recrutements pour le poste d'agent administratif, ou des agents de surveillances de la voirie pour cet hiver sont en cours.

Grande odyssee :

La commission a rencontré les organisateurs, pour connaître le cahier des charges lié à l'organisation de cette épreuve sur la commune.

Un repérage plus précis sera fait cet hiver, par les organisateurs et la commune.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire
DENNE Jean - Claude

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTFERMEIL' and '1977' around a central emblem. The signature is a cursive 'J.C. Denne'.